

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- O Réclamation : contact@mupras.com
- O Prise en charge : pec@mupras.com
- O Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

AS1759

Matricule : 2965 Société : RAN

Actif  Pensionné(e)  Autre :  

Nom & Prénom : SOUSSI BATHJA

Date de naissance : 1947

Adresse : Avenue des Glacis Maissen N°6

Carablanca

Tél. : 0661190625 Total des frais engagés : 488,80 Dhs

Cachet du médecin :



Date de consultation : 06/02/2023

Nom et prénom du malade : SOUSSI BATHJA Age : 1947

Lien de parenté :  Enfant-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : polyarthrite

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie : polyarthrite

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : cas à Bolanqa

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : casablanca Le : 06/02/2023

Signature de l'adhérent(e) : SOUSSI BATHJA



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06/02/2023	00000000000000000000000000000000	00000000000000000000000000000000	200000	<p style="text-align: center;">   <b>Dr. ASMAE FERRADA</b>          Bourgogne          159, Bd L...          Lahjajma Appt. 24 - Casablanca          Tel. 05 22 26 50 22       </p>

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Dr. Hassan HABOULHA 50, Avenue Tantan & La Corniche CASABLANCA - Tel. : 05 22 39 35 39	06/02/2023	282.80

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

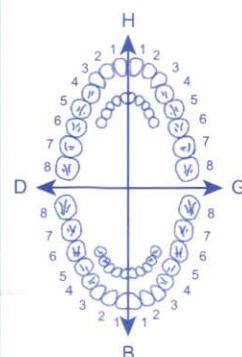
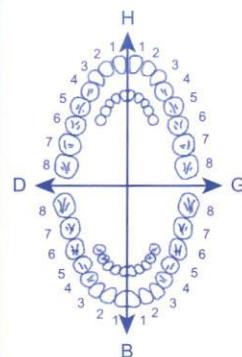
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				
				
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H	25533412 21433552 00000000 00000000	G	
	D	00000000 00000000	B	
		35533411 11433553		
(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				Montants des Soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS      VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# Dr. Asmae BERRADA

الدكتورة أسماء براادة

Médecine générale  
Stérilité du couple  
Colposcopie  
Eléctrocardiogramme  
Echographie Gynécologie  
Obstétricale et abdominale  
Diplômée de Médecine du Travail  
de la Faculté de Rennes

الطب العام  
علاج عقم الزوجين  
الفحص بالمنظار الداخلي  
التخطيطات القلبية  
الفحص بالصدى  
حاصلة على شهادة طب العمل  
بكالوريوس

Casablanca, Le :

06/02/2023

الدار البيضاء في :

138.3

- Augmentin

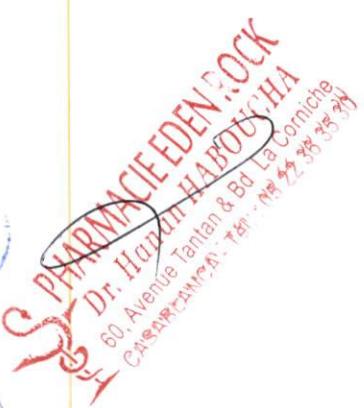
144.0

- EZIUM

- 282.80

M SOUSSI

SSAHIJA



PPV: 138,30 DH  
LOT: 644932

PPV: 144DH50  
PER: 08/24  
LOT: L3403-3

